



L'urssaf ne répond pas a qui s'adresser ?

Par **elrick richese**, le **05/05/2009** à **17:17**

Bonjour,

J'étais travailleur indépendant depuis Mai 2005 en micro-entreprise.

J'ai arrêté mon activité le 31 décembre 2008 en envoyant le formulaire de cessation d'activité à l'URSSAF qui est mon CFE et donc devrai faire suivre l'information à tous les organismes comme le RSI.

Seulement depuis que j'ai envoyé mon formulaire de cessation je n'ai plus aucune réponse de leur part, c'est à dire :

A plusieurs reprise je leur est envoyé un mail leur demandant qu'elle était la procédure à suivre si je devais informer moi-même les organismes ou si c'est l'URSSAF qui s'en occupait, il y a 4 mois j'ai reçu l'appel de cotisation du RSI pour le 1er trimestre, je leur ai répondu par courrier RAR que je n'étais plus en activité depuis janvier 2009.

Ils m'ont demandé de leur faire parvenir un certificat de radiation et que j'étais toujours déclaré en activité auprès du "répertoire SIRENE".

J'ai fait la demande auprès de l'urssaf de ce certificat par email et par courrier. La seule réponse reçue de leur part est qu'ils se sont trompés en 2007 sur le 2ème trimestre et que je leur devais encore 57€ et absolument aucun courrier avec un certificat ni même une allusion. Ravalant ma rage je leur est envoyé le paiement avec en plus encore une fois la demande la demande du certificat, depuis ils ont encaissé le chèque mais je n'ai toujours aucune réponse concernant ce certificat de radiation. Le RSI vient de m'envoyer le 2ème appel de cotisation pour le deuxième trimestre.

Je ne sais plus quoi faire concernant l'URSSAF ni même à qui m'adresser pour avoir ce

satané formulaire !

On se demande pourquoi les français partent entreprendre ailleurs et bien sincèrement il faut pas chercher bien loin !!!

Merci d'avance pour votre aide

Elrick

Par **Micheal**, le **13/04/2021** à **14:17**

Bonjour lurssaf c'est des chiens je suis dans la meme situation les conseiller sont pourris bon courage en tout cas